

SAINT MARTIN L'ARS
LE JOURNAL



No. 9 : décembre 2025

Sommaire de cette édition

Le Mot du Maire	Page 3
État Civil - Dates à retenir	Page 4
Les travaux de l'année 2025	Pages 5 - 6
Transfert de Compétence assainissement Collectif	Pages 7 - 8
Nos Associations	Pages 9 - 11
Nouveaux Commerces dans le village	Page 12
La grande histoire des maires ... et la nôtre	Pages 13 - 15
Le cimetière - une histoire	Page 16
St Martin il y a cent ans	Pages 17 - 18
Informations Utiles	Pages 19 - 22
Quiz sur la commune	Page 23

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, chères St Martinoises, chers St Martinois



C'est avec plaisir que je m'adresse à vous une nouvelle fois. Quand vous lirez ces lignes, les illuminations de Noël seront en place (et oui, encore une année qui s'achève!)

Alors que nous vivons dans un climat politique perturbé, il est important de garder des repères; la commune en est un. Nous, habitants de St Martin, sommes attachés à ce qui contribue à notre qualité de vie. Un village paisible, la présence de commerçants et d'artisans actifs, la proximité de cabinets médicaux alentour - certes, la mobilité reste un maître mot quand le grand âge est là pour pouvoir bénéficier de tous ces services.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent attentifs aux difficultés que certaines et certains pourraient rencontrer à ce sujet.

Le Conseil Municipal quant à lui n'est pas resté inactif, soucieux de continuer à réaliser le programme qu'il s'était fixé. Ces actions ont été réalisées dans le cadre d'un budget maîtrisé, bénéficiant des subventions de nos partenaires institutionnels : l'Etat, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Que la dernière annuité d'emprunt vient d'être réglée me paraît nécessaire, pour mieux en concevoir la solidité. Face à la conjoncture il convient toutefois de rester prudent, sans que cela freine la dynamique.

Ce Journal vous apportera tous les détails de ces réalisations : la sécurité des usagers de la route et des promeneurs, ainsi que la mise aux normes et l'entretien de notre patrimoine y tiennent une place prépondérante.

Vous y trouverez également les programmes de nos associations, qui contribuent à nous rassembler et à rompre l'isolement.

Je vous invite aussi à lire quelques pages de notre histoire. La Commission de la Communication s'est régalée de ces recherches tant elles peuvent être quelquefois surprenantes.

A l'aube de cette nouvelle année, je formule un vœux : restons attachés à notre environnement en confirmant notre volonté de demeurer dans un village où il fait bon vivre.

Bonnes fêtes, et bonne lecture à toutes et tous.

Xavier Diot

État Civil

Nous avons dit adieu à :

Colette Felix

Yvette Henaud

Philip Nicholson

et bonjour aux petits :

Alyssa

Apolline

Basile

Léo

Nos félicitations aux mariés :

Antoine Maillet et Florine Germon

Briec Laboue et Lia Erkelens

Nathan Anne et Sara Mesnard

Dates à retenir

Vœux du Maire	10 janvier 2026	Salle polyvalente
Élections Municipales	15 et 22 mars 2026	Salle polyvalente
L'opéra "Carmen"	27 juillet 2026	Le Paradis
Cinéma en Plein Air	5 août 2026	Le Paradis

Les Travaux de l'année 2025

A noter : Les travaux évoqués ci-dessous font partie du programme Investissement. A ce titre, les services de l'Etat rembourseront partiellement la TVA en 2026 dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA - soit 16,40%.

La Grange du Paradis



Le projet de réhabilitation de la grange du Paradis, appelée aussi Salle Multi-Activités, a été initié en 2019. La pandémie COVID est passée par là et a retardé le début des travaux.

Finalement c'est en février 2025 que le chantier a commencé. Les travaux sont désormais achevés, avec mise aux normes de règles d'accessibilité et de sécurité.

Ce bâtiment est maintenant accessible au public ; la capacité de réception est de 200 personnes à table. Une scène de 50m² a été acquise pour accueillir les spectacles. 300 personnes pourront y assister.

Les tarifs de location ont été fixés par le Conseil Municipal. Location pour un weekend (habitant de la commune) 300 € et pour les habitants hors commune 330 €.

Prix total du projet 248 878,81 € TTC

Subventions accordées : 111 186, 90 €



Isolation du plafond Salle des Associations



Cette isolation, aux fins d'économie d'énergie ainsi que d'amélioration phonique, a coûté 7 896,46 € TTC.

Voici le chorale de Saint Martin qui se réjouit de l'acoustique générant une ambiance propice à la chanson!

Sécurisation de la RD 741 dans le bourg

La constante augmentation de circulation et la vitesse excessive de certains usagers ont conduit le Conseil Municipal à réaliser des travaux de sécurisation et à mettre en place une zone 30 pour le bien de tous.

Montant des travaux : 54 244,86 € TTC.



Refection du Secrétariat de la mairie



La précédente rénovation datait du début des années 90. Nous avons souhaité mettre en place une meilleure isolation et en avons profité pour rajeunir le mobilier et rendre l'espace plus fonctionnel. Marianne a été toilettée! La cheminée a été enlevée ; la décoration, sobre, met en valeur notre territoire. La maison commune est désormais plus accueillante.

Achat d'une tondeuse

Notre tondeuse marque 2 000 heures de fonctionnement au compteur. Achetée 14 000 € en 2015, elle présente quelques petits signes de fatigue. Un nouvel investissement nous a paru pertinent. L'achat d'une tondeuse Kubota d'une puissance de 38 cv a été décidé pour un montant de 39 684,26 € TTC. La tondeuse actuelle sera reprise au prix de 6 000 €.

Des subventions d'un montant total de 11 572 € devraient être accordées.

Transfert de la Compétence Assainissement Collectif

En date du 15 juillet 2025, le Conseil Municipal a souhaité transférer la compétence Assainissement Collectif au syndicat Eaux de Vienne.

Il a pris cette décision pour les raisons suivantes :

En cas de non-transfert, la commune de Saint-Martin-L'Ars aurait été confrontée aux problèmes suivants engageant sa responsabilité :

- L'entretien, la gestion et le financement du service public d'assainissement (collectif ou non collectif) ;
- La conformité réglementaire de l'ensemble des installations d'assainissement et la réponse aux exigences de l'ARS, des différents services de l'Etat (DDT, OFB, ...) et réaliser les contrôles de bon raccordement en cas de vente immobilière (document à fournir au notaire pour la réalisation de la vente) ;
- Garantir les relations avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et transmettre chaque année le calcul des redevances liées à la performance en matière d'assainissement et appliquer le coefficient correspondant sur la facturation ;
- Assurer la facturation de l'ensemble des abonnés à l'assainissement collectif (acquisition d'un logiciel de facturation et adresser deux factures par an aux abonnés). A ce jour Eaux de Vienne réalise 484 factures/an (242 factures en mai et 242 factures en novembre) ;
- Etablir chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPSQ) pour la partie assainissement (la partie eau potable étant réalisée par Eaux de Vienne) conformément au Décret du 6 mai 1995 ;
- Recruter ou externaliser des compétences techniques nécessaires (diagnostic, entretien, contrôles, travaux, ...) ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements futurs, notamment dans un contexte de durcissement des normes environnementales ;
- Reprise de l'assainissement non collectif, création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC), procéder aux contrôles périodiques des installations (soit en direct ou par l'intervention d'une entreprise spécialisée) et facturer les abonnés concernés des prestations réalisées ;

Cette situation aurait pu engendrer plusieurs risques ou difficultés pour la commune en cas de conservation de la compétence assainissement :

- Charge financière accrue sur le budget communal (budget annexe) face aux projets futurs et aux investissements à réaliser ;
- Difficulté à mobiliser les compétences techniques et à garantir un service public de qualité conforme à la réglementation en vigueur ;
- Retard potentiel dans la mise en conformité du service, avec risque de pénalités ;

- Perte d'accès à certaines aides ou subventions conditionnées à une gestion intercommunale ou syndicale,
- Moindre capacité à répondre aux enjeux environnementaux et au changement climatique.

Ce transfert de compétence aura des conséquences sur la facture des foyers reliés au réseau assainissement collectif, dans le bourg et à Viviers.

A ce jour, le tarif de la commune de Saint Martin L'Ars en matière d'assainissement collectif est le suivant : part fixe : 30 € et part variable : 1,30 € m3. La commune n'applique pas la TVA sur la tarification à l'abonné (à la différence d'Eaux de Vienne) ;

Après le transfert de la compétence à Eaux de Vienne, le lissage tarifaire pourra être sur la période 2026 à 2028 (3 années) selon l'évolution suivante pour arriver au tarif cible pour l'année 2028, soit 2.73 € HT/m3.

Année	2026	2027	2028
Part fixe	65 € HT	65 € HT	65 € HT
Part variable	1.402 € HT	1.795 € HT	2.188 € HT
Tarif pour 120 m3 (€ HT)	1.94 € HT	2.34 € HT	2.73 € HT
Augmentation/an	47.20 € HT	42.20 € HT	47.20 € HT

Il est précisé qu'Eaux de Vienne applique la TVA sur la facturation de l'assainissement collectif au taux de 10%.

Concernant le budget assainissement les montants sont actuellement de :

Investissement : 59 702.65 € Fonctionnement : 29 223.46 €

Les actifs seront versés à Eaux de Vienne au 1er janvier 2026.

Par ailleurs, la commune n'aura plus à régler le montant annuel, soit 16 488,06 € en 2025, à Eaux de Vienne dans le cadre de la convention d'exploitation.

Rappel : Concernant l'assainissement non-collectif, tout projet de mise aux normes doit être validé par Eaux de Vienne. Il convient donc avant le démarrage du chantier de déposer un dossier qui pourra par ailleurs bénéficier des aides du Conseil Départemental (jusqu'à 3 000 € sans condition de ressources).

Nos Associations

Génération(s) Solidarité Loisirs



Bouger et partager avec notre association

Chers habitants de Saint-Martin-l'Ars,

Notre association continue de réunir des personnes de tout âge autour d'activités variées, conviviales et ouvertes à tous. Qu'il vous plaise de bouger, de jouer, de chanter ou simplement partager de bons moments, il y a sûrement une activité qui vous conviendra !

🧩 Rassemblements de jeux: les 1er et 3e mercredis de chaque mois, à 14h00 à la salle des associations. Moments de détente et de bonne humeur garantis autour de la belote et d'autres jeux de société !

🚶 Marche douce : chaque mercredi après-midi à 15h00, départ de la salle des associations. Une belle occasion de prendre l'air tout en discutant.

👟 Randonnée : les lundis et vendredis à 14h00, également au départ de la salle des associations. Des circuits adaptés à tous pour explorer notre superbe campagne. Les sacs à dos seront revenus vidés de tout souci, mais remplis de convivialité, de bonne humeur, d'énergie et d'un grand bol d'air frais.

🧠 Dictée: un jeudi par mois à 14h30, dans la petite salle polyvalente. Prochaines dates : 20 novembre et 18 décembre. L'activité reprendra bien sûr en 2026 !

💪 Gymnastique volontaire : tous les jeudis (hors vacances scolaires) à la petite salle polyvalente, avec deux séances au choix : 18h00–19h00 et 19h15–20h15. Une bonne ambiance agréable garantie pour maintenir sa forme

🎵 Chorale "La Clé des Chants" : chaque mardi de 18h00 à 19h30 à la salle des associations.
Chanter ensemble, c'est bon pour le moral et pour la convivialité !

Notre association a la joie d'accueillir notre nouveau chef de chœur, François, qui dirige nos répétitions avec tant d'enthousiasme, d'écoute et de patience que nous déplorons toujours la fin de la séance. Si vous désirez vous réconcilier avec vos cordes vocales, n'hésitez pas, nous vous attendons ; nous avons l'homme de la situation ! Chanter ensemble, c'est bon pour le moral et pour la convivialité !

🍷 Et parce que nous apprécions aussi de partager des moments agréables autour d'un bon repas, nous organisons nos repas de printemps, buffet campagnard et repas d'automne, sans oublier nos excursions — dont le très attendu déjeuner-spectacle au National Palace de Vierzon le 23 novembre 2025.

N'oublions pas de préciser que notre association organise également des concours de belote, des lotos dont le spécial fêtes qui se tiendra le 13 décembre 2025.

Notre association est intergénérationnelle : chacun y trouve sa place, dans la bonne humeur et l'amitié. Nous sommes à l'écoute de toute nouvelle idée, proposition.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Au plaisir de vous accueillir,

La Présidente : Valérie FOURNEAU — 06 47 81 28 11
(pour toute information)

Comité des Fêtes

L'année 2025 va se clôturer avec un pincement au cœur en raison du départ de Jane Longley et Renée Vivion qui ont œuvré corps et âme à vous organiser des divertissements nombreux et variés depuis des années.

Les fêtes de Pâques ont marqué les enfants de la commune : une chasse au trésor a été organisée autour du plan d'eau pour nous amener à la cachette du lapin de Pâques, les enfants étaient ravis. Un atelier manuel a appris aux enfants à peindre œuf et lapin, puis confectionner des pâtisseries qui ont ensuite été joliment décorées.

Le 4 juillet, Christophe Ingrand est venu nous enchanter au son de ses flûtes pour le plus grand bonheur de tous.

Le 20 septembre, la salle du Paradis a eu le plaisir de recevoir la pièce de théâtre "La Grotte" présentée par la troupe du "Feu Follet".

L'année va se terminer avec peu de manifestations en raison de quelques difficultés au sein du Comité des Fêtes.

Nous tenons à remercier chaleureusement Jane et Renée pour leur investissement personnel, sans oublier que grâce à elles les clés du Comité des Fêtes vont nous être transmises avec un travail en amont exceptionnel !!!

Tout est en ordre, listé, rangé pour nous permettre de continuer avec la même réussite.

Nous allons accueillir très prochainement de jeunes nouveaux membres remplis de dynamisme et de beaux projets pour continuer à divertir la population de Saint Martin L'Ars et les communes environnantes.

Sachez que nous allons tout mettre en œuvre pour illuminer les années à venir avec le flambeau qui nous a été transmis.

Pour vous mettre l'eau à la bouche et le cœur en joie, voici quelques projets pour 2026.

- La commune a la chance de posséder des tipis sur les bords de l'étang et nous comptons les faire revivre autour d'une animation originale tant pour les petits que pour les grands, avec la venue de cowboys et d'indiens qui viendront animés cette folle journée où des ateliers maquillages seront proposés.
- Mise en place de concours de décoration pour les fêtes de Pâques, d'Halloween et de Noël avec illuminations des maisons particulières, au soin de chacun, vont faire vivre Saint-Martin l'art au rythme de ses festivités durant lesquelles des animations vous seront proposées.

Au plaisir de vous accueillir très nombreux et d'entrer dans les fêtes avec nous.

Les bénévoles dans ce genre de manifestation sont toujours très attendus et chaleureusement remerciés autour d'un repas annuel, le repas de cette année va avoir lieu très prochainement. À très bientôt et faisons de Saint Martin L'Ars un village dont on parlera dans notre belle région.

La co-présidente : Sarah Reveillault

Association de Chasse Communale Agréée (ACCA)

L'Assemblée Générale a eu lieu le 31 mai 2025. L'effectif est stable (42 cartes sociétaires).

Le bureau reste inchangé; il se compose de 4 personnes :

Président : Jacques Blanchard

Vice-Président : Philippe Remblière

Trésorier : Bernard Thromas

Secrétaire : Alexandre Caillaud

Nous tenons à remercier la commune de Saint Martin L'Ars qui nous met à disposition des salles et qui nous permet de faire des photocopies dont nous avons besoin.

La grande histoire des maires

L'appellation « maire » date de 1800.

Auparavant, la commune était administrée par un officier public et un procureur de la commune et en **1798**, par un agent municipal.

Les maires sont d'abord élus par les citoyens qu'ils doivent administrer. Ils sont nommés ensuite, de **1800 à 1882**.

L'élection du maire ne reviendra qu'en **1882** avec le retour de la République.

De la Révolution de 1789 à 1794

L'Assemblée Nationale, par le **décret du 14 décembre 1789**, signé par le Roi Louis XVI, réorganise la structure administrative des communautés d'habitants de l'Ancien Régime qui deviennent les communes.

Le **22 décembre 1789**, 44 000 municipalités sont mises en place en France (autant que de paroisses). L'Assemblée ordonne, par le décret du **15 janvier 1790**, la division du territoire français en 83 départements, chacun d'eux étant partagés en districts, les districts en cantons et les cantons en municipalités.

Le corps municipal est élu pour 2 ans. Il est composé d'un maire, d'un nombre de conseillers municipaux, fixé selon le nombre d'habitants de la commune, d'un nombre de notables au double du nombre des membres élus précédents et d'un procureur de la commune, élu dans les mêmes conditions que le maire, chargé de requérir l'exécution des lois.

Cette organisation fonctionne jusqu'en **1795**.

La loi du **19 avril 1790** instaure « une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu, rouge et blanc, attachée d'un nœud, et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux ».

En **1791** apparaissent les gardes-champêtres ¹

Le **20 septembre 1792**, l'Assemblée législative vote le transfert des registres d'Etat civil de l'Eglise à l'Etat, des prêtres aux maires, substituant la notion de commune à celle de paroisse.

Les actes sont désormais signés par l'Officier d'Etat civil. Elle décide aussi d'autoriser le divorce.

Signe de changement pour **1793** : les formulaires d'état-civil sont confiés pour la première fois au maire et non plus au curé. Le responsable du registre devra être choisi pour sa compétence : savoir lire et écrire, être appliqué et consciencieux. Il sera, lui aussi, élu au suffrage universel.

... et la nôtre ...

Officiers Public d'État Civil (avant la création du titre de maire)

1793-1794	OUDIN Etienne Dominique
1795-1797	COUTEAUX Louis
1798-1800	NEBOUT Nicolas

Les Maires

1800 - 1803	BRANTHOME Pierre Sébastien
1803 - 1816	LESIRE Pierre
1816 - 1830	DU VERRIER Antoine
1830 - 1838	NEBOUT Nicolas
1838 - 1843	DU VERRIER Antoine
1843 - 1847	JOYAUX Alexis
1847 - 1848	SABOURIN Pierre
1848 - 1858	JOYAUX Alexis
1858 - 1871	NEBOUT Céleste
1871 - 1874	DUVERRIER DE BOULZAT Auguste
1874 - 1876	RIBARDIERE André
1876 - 1882	NEBOUT Céleste
1882 - 1885	DUVERRIER DE BOULZAT Auguste
1885 - 1892	DEGORCE René
1892 - 1904	PORCHERON Jean
1904 - 1910	SABOURIN Philomen
1910 - 1918	PORCHERON Jean
1919 - 1939	RANGER François
1939 - 1940	RIVAUD Georges (conseiller délégué, puis maire)
1941 - 1944	LE SIRE Pierre
1944 - 1953	RIVAUD Georges
1953 - 1959	LONGUEVILLE Eugène
1959 - 1967	MARTIN René Gilbert
1968 - 1989	MATHIEU Olivier
1989 - 2008	BEAUDOUX Etienne
2008 - 2025	DIOT Xavier

Extraits des Registres de Délibérations



Nous découvrons dans les comptes-rendus du Conseil Municipal que le premier garde-champêtre¹ de notre commune a été nommé le 5 novembre 1843. Il s'appelait Antoine Tribert, il avait 37 ans et son traitement annuel, fixé par le Conseil Municipal, était de 150 francs.

Nous avons la chance d'avoir toujours en notre possession ce brassard qui pourrait être l'original

Le mandat du maire a été parfois interrompu pour des raisons connues et inconnues

En 1871, il y a eu une élection exceptionnelle pour remplacer le maire (Céleste Nebout) et l'adjoint, démissionnaires.

En 1874, M André Ribardière devient maire par décret du sous-préfet, pour des raisons inconnues.

En 1910, "dans un tumulte indescriptible (selon le compte-rendu du Conseil Municipal) et au milieu des cris de Messieurs Ranger et Patrier, qui reprochent au secrétaire de mairie d'être le confident du maire, puisqu'il se permet de décacheter la correspondance administrative, permission qu'il a prise sur l'autorisation du maire, le Conseil à la majorité de neuf voix vote le blâme demandé. M le Maire (Philomen Sabourin) donne immédiatement sa démission"

Entre 1915 à 1918, M Mathieu, adjoint, remplace M Porcheron, maire, qui est mobilisé dans l'armée.

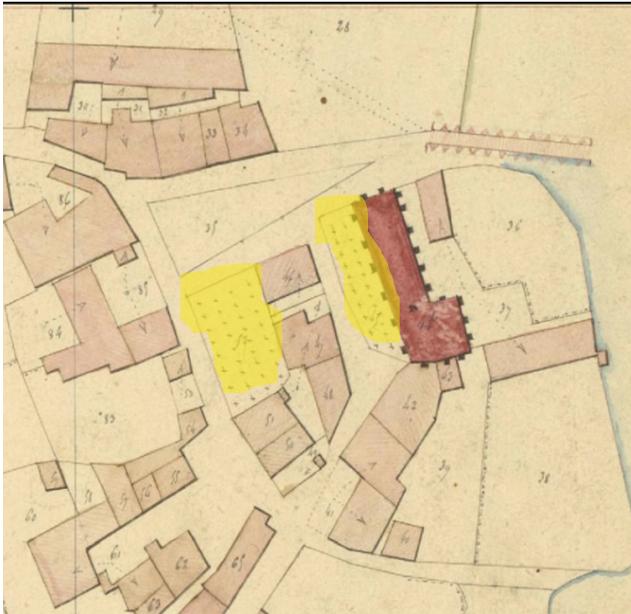
M François Ranger, maire pendant 20 ans à partir de 1919, est décédé en cours de mandat le 20 août 1939 à l'âge de 76 ans. Son adjoint Léonide Rondeau le remplace avant de démissionner 6 mois plus tard pour des raisons de santé.

M Georges Rivaud qui a pris la suite en 1939 est peut-être le maire le plus renommé de notre commune. Boulanger du bourg (aujourd'hui rue des Échoppes), il a été dénoncé en 1941 pour avoir vendu du pain frais aux habitants en contravention d'un arrêté préfectoral. Relevé de ses fonctions, il a été remplacé par Pierre Le Sire, nommé par le préfet. Aux élections suivantes en 1944 M Rivaud a été quand même réélu maire.

M René Gilbert Martin, ancien résistant, élu maire en 1959 est décédé en cours de mandat le 25 décembre 1967 à l'âge de 43 ans (voir Journal Municipal précédent).

Le cimetière a préoccupé le Conseil Municipal ainsi que la population et même le Sous-Préfet pendant de longues années.

Sur le cadastre "napoléonienne" de l'année 1826 dans nos archives, le cimetière apparaît en deux parties (matérialisées en jaune) : la première partie le long de l'église sur la façade sud, et une deuxième partie qui représente la moitié de la Place du Souvenir existante.



En 1843, le 5 novembre, le maire donne lecture d'une lettre du sous-Préfet : "les habitants du bourg lui ont adressé des plaintes il a fait remarquer que le cimetière actuel ... enclavé dans l'enceinte du bourg de manière à ce qu'il forme le centre avec plusieurs maisons qui lui servent de clôture devient par sa position même comme un égout en une basse-cour publique ... il serait temps de faire cesser ce spectacle pénible et indécent "

Le Conseil Municipal a mené une enquête et il en résulte "qu'aucun habitant de la commune ne s'oppose au changement du cimetière et l'emplacement qui a été indiqué convient à la majeure partie des habitants ". L'emplacement proposé pour le nouveau cimetière - en fait l'emplacement actuel - était sur un terrain vendu à la commune par la famille Nebout, à cette époque propriétaires du château.

Mais on n'en avait pas fini avec l'ancien cimetière!

Le 2 avril 1876 il y avait des protestations par plusieurs habitants (le Conseil Municipal s'étonne que même certains qui ne savaient pas écrire ont quand même signé la pétition!) "contre le projet de clore par un mur l'ancien cimetière attenant à l'église. Les pétitionnaires évoquent la salubrité publique en demandant la suppression de ce cimetière qui deviendrait une place, et le transport dans le cimetière actuel des ossements qui se trouvent dans l'ancien".

Le Conseil Municipal n'a pas voulu écouter ces protestations et a procédé à l'érection du mur ...

..... mais le 29 mai 1881, soit seulement 5 ans après, sur la demande de plusieurs membres du Conseil Municipal, le maire propose "l'enlèvement du mur de l'ancien cimetière qui encombre le bourg", proposition votée par la majorité du Conseil, ainsi que " l'exhumation des ossements qui seront transférés à l'église ou déposés dans le cimetière actuel".

La place en question s'appelle maintenant Place du Souvenir, nom retenu par le Conseil Municipal en 2010, à l'époque sans avoir connaissance de l'origine de cet endroit.

Et Saint Martin il y a cent ans

Comme nous le dit le recensement, la population de la commune était beaucoup plus importante : 1046 habitants, dont 201 dans le bourg, sans parler des hameaux y compris quelques-uns qui n'existent même plus (Le Bois du Poirier, La Garde ...) ou qui ont changé de commune (Fontpiot). Par rapport à nos jours, la moyen d'âge était beaucoup moins élevée, plus de 60% des habitants ayant 40 ans et moins.

Agé de moins d'1 an	31
De 1 - 19 ans	324
De 20 à 39 ans	286
De 40 à 59 ans	239
60 ans et plus	166

Voir la page suivante pour l'information détaillée hameau par hameau.

Au Conseil Municipal, les sujets abordés étaient divers et variés :

1925 - 5 juillet

M le Maire soumet au Conseil la question de la construction du groupe scolaire.

Le Conseil, considérant l'état de délabrement des locaux actuels, considérant que ce groupe a été subventionné une première fois le 20 juillet 1914, que d'autre part la population scolaire augmentera considérablement d'ici trois ou quatre ans et qu'alors les locaux actuels seront absolument insuffisants comme ils l'étaient avant la guerre, demande à l'administration de vouloir bien intervenir auprès de M le Ministre pour, dès cette année, obtenir la subvention de l'État.

M le Maire soumet au Conseil une demande de M Clément Jean, de La Brunetière, qui voudrait voir transformer en bureau de tabac le dépôt qu'il gère à La Brunetière, Commune de St Martin L'Ars.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un avis très favorable à sa demande.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil s'il ne conviendrait pas de demander la création à St Martin de cinq foires nouvelles qui se tiendraient les seconds vendredis de juin, juillet, août, septembre et octobre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que ces foires rendraient de grands services pour la vente des volailles, moutons et porcs, décide de demander la création de ces cinq foires supplémentaires, ce qui ferait qu'il y aurait une foire tous les mois le second vendredi du mois, et en plus la foire du 1^{er} juin – à partir de 1926.

1925 – 13 décembre

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil la question de la suppression des trains numéros 1006 et 1007 sur la ligne de St Saviol à Lussac les Châteaux. Le Conseil, considérant que ces deux trains, qui existaient avant la guerre, rendent de grands services à la population, demande le rétablissement de ces deux trains.

Le Recensement de 1926 (Précision : l'orthographe des noms des hameaux est d'époque)

Lieu dit	maisons	ménages	individus	français	étrangers
Bourg	57	67	201	200	1
Valette	6	6	15	15	
Razay	3	3	13	13	
Pont de Maillé	1	1	6	6	
Maillé	13	13	42	42	
Basse Rue	3	3	12	12	
Clouère	2	2	8	8	
Brunelière	9	11	30	30	
Bars	5	12	39	39	
Vilaigre	1	2	7	7	
Beaulieu	3	4	19	19	
Corigné	2	3	6	6	
Frincardière	9	11	28	28	
Tours	1	2	8	8	
Ripousson	1	1	8	8	
Gautière	4	4	11	11	
Chigner	2	3	10	10	
Robinerie	2	3	12	12	
Forges	2	4	18	18	
Jalinières	1	1	4	4	
Badouillers	1	1	5	5	
Remijoux	1	2	5	5	
Courtines	4	5	21	21	
Air des Champs	2	2	8	8	
Roches	2	3	11	11	
Combes	3	4	29	29	
Maisonneuve	1	1	5	5	
Garde	1	2	9	9	
Peux	2	2	10	10	
Tangüe	6	9	30	30	
Fay	2	4	17	17	
Lestilles	4	3	20	20	
Cours	3	6	22	22	
Brunetière	21	23	67	67	
Bergerie	11	12	36	36	
Bois du Poirier	1	2	18	18	
Larreau	4	4	16	16	
Bois Nouveau	1	2	10	10	
Viviers	23	30	70	70	
Brousses	1	1	2	2	
Chez L'arabe	3	3	9	9	
Piquefesses	6	7	19	19	
Chez Piquet	3	3	15	15	
Venelles	3	3	13	12	1
Puy Chevrier	11	13	39	39	
Bel air	3	4	9	9	
Fontaine	2	3	16	16	
Bois de Lafar	1	1	4	4	
Grange du Bois	4	4	19	19	
Fontpiot	2	2	7	7	

Nouveaux Commerces dans le village

Les commerces deviennent de plus en plus rares dans nos villages. Nous avons vu, surtout suite aux restrictions liées à la pandémie COVID en 2019 et 2020, une baisse d'activité générale dans le secteur de la restauration surtout au milieu rural.

Aussi, nous sommes heureux d'accueillir à Saint Martin L'Ars en 2025 deux nouvelles équipes qui viennent reprendre et réinventer nos deux restaurants du bourg - le Bistrot du Clain sur la place du 1er juin, et le Ty Martin (anciennement Le Martin Pêcheur) sur le plan d'eau.



Au Bistrot du Clain (ouvert 5 jours sur 7) Amanda et Tim proposent un menu du jour les midi, et une ambiance plutôt cave à manger le soir. Une belle terrasse ombragée donne sur la place, et l'intérieur est aménagé pour manger à table ou pour se détendre autour d'un apéro dans le coin "living".
Réservations : 05 49 97 41 56

Brieuc, Lia, Yann et Rhonda reprennent le restaurant situé sur le plan d'eau. Au menu, restauration traditionnelle le midi et racines bretonnes obligent, crêpes et galettes à tout moment. Le Ty Martin sera ouvert 6 jours sur 7 le midi, et les soirs de jeudi à samedi (Ouverture prévue mi-décembre).



Ces deux nouvelles équipes s'ajoutent à toutes nos entreprises existantes de la commune, déjà précieux pour nos habitants et les gens d'alentours : **la liste entière se trouve sur la page suivante.**

Rappel : des informations supplémentaires sur chaque entreprise se trouvent sur notre site web : <https://www.saint-martin-lars.fr/commerces-et-services/>

Nous comptons sur VOUS pour nos informations! Si vous avez une entreprise sur notre commune qui n'est pas mentionnée, contactez-nous!

Les autres entreprises de la Commune

<p>Epicerie : Tout à Proxi 1 Rue du Lavoir : produits locaux. cuisson du pain sur place, Française des Jeux, journaux, point Poste, photocopies, dépôt UPS, Amazon, Chronopost. Gaz Tél : 05 49 87 80 73</p>	<p>Brocante et Gîte (4 personnes) : La Source 5, Place du Souvenir Vente de Meubles Restaurés Tél : 06 40 05 37 77 ou le 07 57 52 00 08</p>
<p>Garage : Le P'tit Saint Martin 6, Rue des Epis Tél : 05 49 87 62 10 Garage mécanique, réparation et entretien toutes marques, service de dépannage</p>	<p>Coiffeuse à domicile : Hair'Line (FOURNEAU Valérie) 5, lieu-dit Maillé Tél : 06 47 81 28 11 Facebook / Hair'line coiffure à domicile</p>
<p>Custom Print Shop 1 Rue du Pont Creusé Imprimerie, sur tous supports Tél : 07 85 66 61 98 customprintshopfr@outlook.com</p>	<p>Carole PIERRE – Entreprise Carole Gravures L'Air du Champs Gravure monument, plaque funéraire, redorure, plaque décorative et publicitaire ... 06 82 87 43 01 cvpierre0408@gmail.com</p>
<p>Web Media France 19 Rue des Echoppes Création de sites, création de contenu, référencement, réseaux sociaux .. tél : 07 73 28 40 64 mail : contact@webmediafrance.fr</p>	<p>David BONNAUD – Myosotis Design Photographie animalière et infographie 05 49 87 54 48 ou 06 23 73 01 40 Mail : myosotisdesign@laposte.net</p>
<p>Artisan : FUMERON Jean-Yves 16, Rue des Maladries Tél : 05 49 87 66 69 ou le 06 86 46 75 27 Maçonnerie intérieur et extérieur</p>	<p>Multiservice : VANDAELE Eric 7, La Bergerie Tél : 06 20 94 66 61 Bricolage, travaux du bâtiment intérieur et extérieur, entretien des espaces verts : tonte, taille...</p>
<p>Gîte et Chambres d'hôtes : Les Hirondelles (7 personnes) CODLING Anne – 7, rue de la Mar, Viviers Tél : 05 49 87 74 43 ou le 07 80 48 06 66 www.giteinvienne.com</p>	<p>Gîte : de la Maison Neuve JATIAULT Evelyne et Xavier - lieu-dit la Maison Neuve Tél : 05 49 48 93 59 ou le 07 87 63 03 00 www.gites-de-france.com</p>
<p>Gîte : du Pont de Maillé (6 personnes) TRIBERT Michelle - lieu-dit Pont de Maillé Tél : 05 49 87 81 70 www.gites-de-france.com</p>	<p>Gîte : la Maison de Rolland (4 personnes) BRACHET Marie et Bernard - lieu-dit la Brunetière Tél : 05 49 87 60 44 et le 06 58 04 67 02 www.gites-de-france.com</p>
<p>Et bientôt sur la commune : Multiservices : DEBIAIS David Entretien espaces verts, petits travaux 2 La Brunelière Tél : 06 85 13 91 5</p>	

Informations Utiles

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

Malgré les restrictions annoncées au niveau national, les subventions des collectivités locales à destination des propriétaires privés sur le territoire de la CCVG sont toujours en vigueur. Les collectivités continuent d'abonder les aides de l'ANAH, ou d'aider sur leurs fonds propres dans les domaines suivants* :

- l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,
- les travaux lourds de remise aux normes globale des logements dont les locatifs,
- l'acquisition d'un logement ancien ou vacant,
- les travaux de façades,
- l'utilisation de matériaux biosourcés dans des travaux d'isolation.

**selon conditions*

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de **l'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV'** mis en place localement. France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat, porté et financé par l'État (l'ANAH) et la CCVG. Il propose des conseils neutres et un accompagnement gratuit sur votre projet de rénovation.

Animé par l'organisme SOLIHA Vienne sur le territoire Vienne & Gartempe, l'Espace conseil France Rénov' vous indiquera les aides mises en place par la Communauté de communes et les communes, selon la nature et la localisation de votre projet, et vous orientera vers le bon interlocuteur.

Avant de vous lancer dans des travaux de rénovation, contactez le conseiller France Rénov' de SOLIHA Vienne au **05 49 61 61 91** / francerenov.vienne@soliha.fr

Ou l'organisme URBANIS pour les projets des centres villes de Montmorillon, L'Isle-Jourdain et Lussac-Les-Châteaux : **06 61 00 25 47** – vienne@urbanis.fr



Un service de proximité pour vous aider à faire vos démarches administratives. Les conseillers France Services vous accompagnent dans les domaines suivants :



J'ai besoin d'aide pour les impôts	Je réalise une pré-demande pour ma carte d'identité	Je demande une aide (allocation logement, RSA...)	Je cherche un emploi	J'ai des soins à me faire rembourser
Je prépare ma retraite	Je fais face à un litige ou à un conflit	J'attends un enfant	J'effectue des travaux de rénovation ou d'adaptation dans mon logement	Je souhaite être aidé pour le paiement de mes factures énergétiques

à la mairie de L'isle Jourdain, tous les jours sur rendez-vous, ou sur demande, à la mairie de Saint Martin L'Ars, le premier vendredi du mois.

Réservez sur le 05 49 48 12 93 ou par mail au franceservices@islejourdain86.fr



Association intermédiaire
17, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY



<p>Vous êtes à la recherche d'un emploi :</p> <p>Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, associations, agriculteurs. Selon vos disponibilités et vos impératifs. Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.</p> 	<p>Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :</p> <p>Nous intervenons auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Du particulier : entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (réduction d'impôt, CESH préfinancés acceptés). Des collectivités : remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc. Des associations : nettoyage de locaux. Des agriculteurs : travaux saisonniers. 
---	--

INFORMATION IMPORTANTE : Vous l'avez peut-être déjà aperçue sur votre secteur, notre antenne mobile renommée PLURIMOBILE est accessible pour tous : demandeur d'emploi ou à la recherche de personnel. Toujours avec nos partenaires à bord en fonction du planning !

Pour consulter nos jours et lieux d'intervention, rendez-vous sur notre site Internet www.pluriservices-civray.fr ou sur notre site Facebook : <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : 05 49 87 41 45
Mail : ai@pluriservices-civray.fr
Site internet : www.pluriservices-civray.fr





Agrément n°1 - POI - 137 délivré par l'Etat

Pour nos jeunes parents ...



LIEU ACCUEIL Enfants Parents

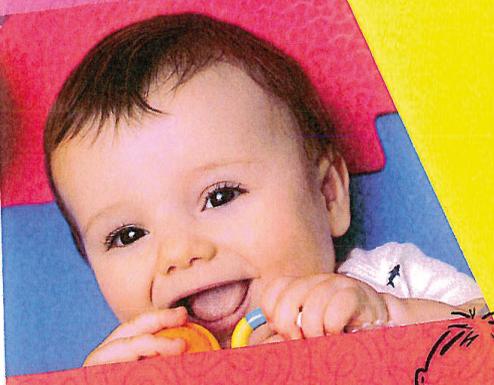
Vous êtes parent d'un
jeune enfant 0/5 ans
et/ou futur parent.

Vous recherchez un lieu pour
échanger, passer un moment
privilegié avec votre enfant.

LE LAEP vous accueille !
**ESPACES & JEUX ADAPTÉS
AUX JEUNES ENFANTS, DANS
UNE AMBIANCE CONVIVIALE**

LES LUNDIS & MERCREDIS
Usson du Poitou - Avoilles Limouzine - L'Isle-Jourdain
& Adriers - Le Vigeant
entre 9h30 et 12h

Calendrier à retrouver au dos et sur
www.mjc-champlibre.fr



CONTACT LAEP - MJC CHAMP LIBRE

☎ 06 47 62 82 28 - 05 49 48 94 00
✉ petite-enfance@mjc-champlibre.fr



Connaissez vous votre commune ?

1. En 1791 dans quel hameau y avait-il une étude de notaire ?
2. Quel est le débit de la source de Destilles ?
3. Combien sommes-nous d'habitants à Saint Martin ?
4. Je suis le dernier bâtiment historique de ce genre dans la Vienne : qui suis-je ?
5. Quelle est la superficie de la commune de Saint Martin L'Ars?
6. Quel était le nom du journal du foyer des jeunes dans les années 70 ?
7. A quelle altitude se situe la gare de Saint Martin L'Ars?
8. A quelle date le plan d'eau a-t-il été inauguré?
9. Ma tombe n'est pas au cimetière : quel est son nom ?
10. Il est à Saint Martin, c'est l'antonyme de l'autoroute du riche : quel est son nom?
11. Depuis que le Conseil Municipal existe, c'est la première fois qu'il se trouve dans deux situations inédites : lesquelles?
12. Combien y-a-t-il d'habitants de plus de 65 ans ?
13. A quelle date l'épicerie a-t-elle été inaugurée?
14. Quel est le nombre de brebis déclaré à la PAC en 2025?
15. Quel était le nom du club de foot de Saint Martin?

Les réponses seront données lors des Vœux du Maire le 10 janvier 2026

La Commission de la Communication et de l'Information

Xavier Diot, Alison McDonagh, Daniel Diot, Nathalie Augas, Evelyne Jatiault

Des copies des éditions 1 - 8 de ce journal sont toujours disponibles en mairie

